



vosre r#eave a l'abri



Pour toute question, communiquez avec le gestionnaire du programme :



Octave Assurances Inc.
6000, boul. De Rome, bureau 430
Brossard (Qu#ebeck) J4Y 0B6
T#el. : 1 (877) 882-7896
T#el#ec. : (450) 656-7778
protectionroyale@octaveassurances.com

La police d'assurance n'est pas offerte a tous les acheteurs et vendeurs et certains types de propri#etes ne sont pas #eligibles. Communiquez avec un courtier Royal LePage participant afin de savoir si vous #etes #eligible au programme. Programme offert au Qu#ebeck seulement. Pour trouver votre courtier participant, visitez le protectionroyale.ca.

* Les renseignements contenus dans ce d#epliant ne constituent qu'un aper#u des couvertures offertes. Le sommaire et les exemples de couvertures sont fournis par Octave Assurances Inc. Pour conna#tre les conditions, les d#efinitions, les limitations, les exclusions et les extensions de garantie exactes, veuillez consulter les conditions g#en#erales contenues dans la police d'assurance.

† Service d'assistance juridique par t#el#ephone offert aux clients de courtiers Royal LePage participants, en vigueur a compter de la r#ealisation des conditions sur une offre d'achat et pendant 365 jours apr#es la date de signature de l'acte notari#e.

‡ Les vices cach#es sont d#efinis dans la police.

§ Pour les r#eparations faisant partie de l'enveloppe du b#atiment. Consultez le certificat de garantie de La Garantie R#enovation de l'APCHQ pour conna#tre les conditions et les exclusions exactes.

Le programme Protection Royale est souscrit par La Souveraine, Compagnie d'assurance g#en#erale, et Octave Assurances Inc. agit a titre d'administrateur et courtier du programme. La Protection Royale est commercialis#ee en vertu d'une entente entre Octave Assurances Inc. et Services Immobiliers Royal LePage, une division de Brookfield Real Estate Services Inc. Le nom et la marque Royal LePage sont utilis#es par Octave Assurances Inc. avec l'autorisation de Brookfield Real Estate Services Inc. Le programme Protection Royale n'est pas fourni, #emis ou souscrit par Brookfield Real Estate Services Inc. ou une de ses filiales, ses affili#es, ses franchis#es, ses soci#etes m#eres directes ou indirectes, ou un de ses employ#es ou courtiers, et ce qui pr#ec#ede ne constitue aucune r#ep#esentation ou garantie la concernant Protection Royale.

Le courtier immobilier Royal LePage participant n'est pas un agent/courtier d'assurance et il n'est pas autoris#e a r#epondre a des questions pr#ecises, a donner des conseils ou a interpr#eter la couverture et l'applicabilit#e du programme et/ou de la police d'assurance. Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez communiquer avec l'administrateur du programme, Octave Assurances Inc. Le programme est offert aux r#esidents du Qu#ebeck seulement.

La Protection Royale, c'est :

- Un programme d'assurance offert sans frais additionnels par votre courtier Royal LePage participant.
- Un soutien financier entourant les d#epenses inattendues li#ees a un vice cach#e, a des d#elais ou d#esistements au cours d'une transaction, ou a des cotisations sp#eciales pour les copropri#etes.
- Un service d'assistance juridique* mettant a votre disposition une #equipe d'avocats sp#ecialis#es en droit immobilier.
- Un sentiment de s#ecurite et de paix d'esprit lors de l'achat ou la vente de votre propri#ete.

Votre protection contre les :



Vices cach#es



D#elais et d#esistements



Cotisations sp#eciales en copropri#ete

Profitez de l'assistance juridique gratuite



protectionroyale.ca



La Protection Royale est un programme d'assurance unique conçu pour soutenir les clients qui effectuent des transactions immobilières résidentielles par l'entremise d'un courtier immobilier Royal LePage participant.



Assistance juridique

La Protection Royale met à votre disposition un service d'assistance juridique[†] et vous fait profiter d'une équipe d'avocats spécialisés en droit immobilier afin de vous conseiller dans vos démarches et répondre à vos questions en matière de litige. Qu'il s'agisse d'un différend entre voisins ou de questions relatives à un vice caché, ce service vous permet de vous renseigner sur vos droits et d'entamer les procédures adéquates.



Vices cachés

Un vice caché se définit par une défectuosité qui rend la propriété impropre à l'usage auquel on la destine, qu'une inspection appropriée par un inspecteur en bâtiment n'aurait pas permis de déceler et qui était inconnue des parties avant la date de l'acte de vente. Le défaut doit être suffisamment grave, au point où si l'acheteur en avait été informé, il n'aurait pas acheté la propriété ou l'aurait payée à un prix moindre.[‡]

- **Cette couverture offre la réparation du vice caché. La couverture maximale pour les réparations est de 15 000\$ pour les vendeurs et de 5 000\$ pour les acheteurs.**

Les réparations peuvent être effectuées par un entrepreneur certifié Réno-Maître de l'APCHQ et couvertes par une garantie de 5 ans sur la main d'oeuvre.[§]

- **Un remboursement des frais légaux encourus en lien avec le vice caché, à hauteur de 5 000\$, peut aussi être obtenu.**

→ Situation 1

À la suite d'une tempête, le client vendeur est tenu responsable d'une inondation due à une fenêtre en mauvais état dans la maison qu'il vient de vendre. Selon l'inspection de l'assureur, il s'agit d'un vice caché couvert. Un entrepreneur certifié Réno-Maître de l'APCHQ sera ainsi désigné pour entreprendre les réparations jusqu'à concurrence de 15 000\$.

→ Situation 2

Un acheteur découvre un problème de structure majeur et poursuit le vendeur pour dommages et intérêts. Il est établi qu'il s'agit d'un vice caché couvert par la Protection Royale. Ainsi, les frais juridiques et dommages-intérêts compensatoires (s'il y a lieu) lui seront remboursés jusqu'à concurrence des limites de la garantie.



Délais et désistements

Ce volet couvre les dépenses supplémentaires occasionnées par des délais qui sont hors du contrôle du client dans la conclusion de la transaction ou par le désistement du vendeur ou de l'acheteur, jusqu'à concurrence de 15 000\$.

→ Situation 3

Un vendeur doit composer avec deux paiements hypothécaires simultanés en raison du désistement de l'acheteur. Le client est protégé par l'assurance et est indemnisé pour le paiement des intérêts du second prêt hypothécaire et pour les autres frais supplémentaires engagés.



Économisez temps, argent et énergie!



Cotisations spéciales en copropriété

Ce volet couvre les cotisations spéciales déclarées par un syndicat de copropriété durant la période de transaction, jusqu'à concurrence de 15 000\$.

→ Situation 4

À la suite d'une offre d'achat acceptée sans conditions, le syndicat de copropriété annonce une cotisation spéciale pour remplacer le système de chauffage dans chaque unité. Le coût de ce nouveau système doit être assumé par le vendeur, un client d'un courtier immobilier Royal LePage participant. Le vendeur est couvert pour les frais connexes jusqu'à concurrence de 15 000\$.



Achetez et vendez en toute confiance!